

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2015

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
03/12/2015

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 19/12/2015
et publication du : 19/12/2015

Le Président
Jean-Marc LEON

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE P., DONETTI, RIGOLET
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE

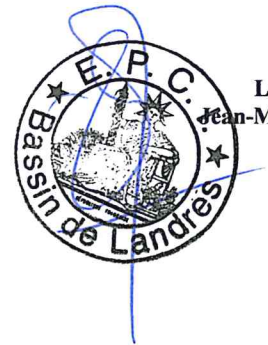
Etaient représentés :

Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etaient absents (excusés) :

Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Monsieur CECCATO Marc



Le Président
Jean-Marc LEON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu le Point d'Information Médiation Multiservices du Pays de l'Orne ouvert en 2014,

Considérant que le PIMMS dispose d'un réseau national fédéré par l'Union Nationale des PIMMS mettant en œuvre des partenaires tels que l'Etat, les collectivités locales et des opérateurs privés et publics,

Vu que ce point d'information vient à la rencontre des habitants en circulant sur l'ensemble du territoire du Pays-Haut,

Vu que le PIMMS est un lieu d'accueil gratuit, ouvert à tous et animé par une équipe de professionnels répondant à des services de proximité d'information et de médiation,

Vu la mise en place par PIMMS de conseils en énergie dans le cadre de prévention de la précarité énergétique et de suivis des personnes en difficulté,

Vu le budget prévisionnel de fonctionnement du PIMMS,

Considérant que le PIMMS intervient sur le territoire intercommunal depuis le début du mois d'octobre 2015,

Considérant que pour ces interventions, l'intercommunalité doit revoir la délibération prise par le conseil communautaire en date du 16 mars 2015 décidant de verser une subvention annuelle de 1100 €,

Vu le projet de convention de partenariat 2016-2018,

Après avoir entendu le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 500 euros au Point d'Information Médiation Multiservices (PIMMS) pour assurer son fonctionnement pour l'année 2015.
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20151216-2015-084-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015